

Département de l'Aude

Arrondissement de Narbonne

Délibération n°
D2026-05-12-37

Conseillers municipaux en exercice : 15

Convocation en date du
07 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 12 mai 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT.

Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNÉRY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BÉRIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, DURAND Aurore, BARLOGIS Estelle, VERDALE Olivier, JULIEN Dominique, CARRENO Annie.

Absents : aucun.

Empêchés : CASSIGNAC Fabien, CERDAN David

Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CERDAN David à Georges CLAYRAC.

Secrétaire de séance : DAYER Christine

OBJET : **SCI Saint Laurent : accord de désolidarisation de trois des cinq associés**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au termes d'un acte reçu le 15 novembre 2021 par Maître Olivier BROUSSON, Notaire à Narbonne, la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse a cédé au profit de la société Saint Laurent, société civile immobilière identifiée au SIREN sous le numéro 899349286 et immatriculée au RCS de Narbonne, les biens immobiliers consistant en un restaurant (lot n°2) et un logement (lot n°3) accessoire à l'activité commerciale, sis à Saint Laurent de la Cabrerisse, 11120, Avenue de Talairan.

Dans sa délibération D2025-12-12-47 le conseil municipal accordait un report de mensualités, à la demande de la SCI Saint Laurent. Suite à la signature de l'acte modificatif notarié, contenant report dans le paiement des mensualités, les cautions, savoir : Monsieur Craig MC MULLEN, Monsieur Jean-Baptiste PASTORET, Monsieur Anthony HILL, Madame Emilie UZAC et Monsieur Camille PASTORET, ont été informées qu'elles sont tenues en qualité de cautions solidaires jusqu'au complet paiement du prix, savoir jusqu'au paiement de la dernière mensualité qui aura lieu le 1^{er} mai 2043.

Madame Emilie UZAC et Monsieur Anthony HILL entendent racheter les parts sociales de Monsieur Craig MC MULLEN, Monsieur Jean-Baptiste PASTORET et Monsieur Camille PASTORET détenues au sein de cette société.

Le conseil municipal doit se prononcer pour accorder la désolidarisation des trois cédants de leur engagement de caution. Les deux seuls associés de la SCI Saint Laurent, cautions solidaires de ladite société, seront donc Madame Emilie UZAC et Monsieur Anthony HILL.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accorde la désolidarisation de leur engagement de caution aux trois cédants Monsieur Craig MC MULLEN, Monsieur Jean-Baptiste PASTORET et Monsieur Camille PASTORET dans l'affaire mentionnée ci-dessus, après le rachat de leurs parts sociales par Madame Emilie UZAC et Monsieur Anthony HILL.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260512-D2026_05_12_37-DE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
DAYER Christine



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

